

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 383

présenté par

M. Cordier, M. Thiériot, M. Le Fur, Mme Louwagie et M. Ferrara

**ARTICLE 22**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il ne paraît pas opportun que sur des sujets aussi larges et importants que les dispositions portant sur l'organisation du rapprochement et la modification du financement des établissements et service de formation, réforme des modalités de recrutement, harmonisation de la formation initiale et développement de la formation continue, la représentation nationale ne soit saisie que pour valider le cadre de l'habilitation à agir par ordonnance, définie dans des termes par ailleurs trop peu précis.

C'est pourquoi cet amendement vise à supprimer cet article.